



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/605
10 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 32 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU CAMBODGE

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport sur la situation au Cambodge est présenté à l'Assemblée générale en application de sa résolution 44/22 du 16 novembre 1989.

2. Pendant la période considérée, j'ai poursuivi activement mes efforts pour contribuer, dans le cadre de ma mission de bons offices, à un règlement négocié du problème. Aussi sommes-nous, le Secrétaire général adjoint Rafaeuddin Ahmed et moi-même, demeurés régulièrement en contact avec les parties et les pays intéressés. Nous avons également suivi de près les diverses initiatives et les échanges diplomatiques qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée.

3. Suite à une proposition de l'Australie en vue d'une solution assignant un rôle à l'Organisation des Nations Unies dans l'administration du Cambodge pendant la période de transition, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont engagé des pourparlers sur le Cambodge, qui se sont déroulés à Paris, à la mi-janvier, à l'échelon vice-ministériel. Au cours du mois de janvier, M. Ahmed s'est rendu à Moscou pour tenir des consultations avec de hauts fonctionnaires soviétiques, et il s'est également entretenu à cette occasion avec un envoyé spécial de Phnom Penh. Il s'est rendu ensuite à Paris, où il a eu des consultations avec des membres du Ministère français des affaires étrangères.

4. En février, les vice-ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents ont tenu une deuxième série de pourparlers à New York. M. Ahmed et moi-même avons rencontré les Cinq à ce moment-là pour échanger des vues sur la question. A la fin de février, la Réunion officielle sur le Cambodge a été convoquée à Jakarta sous les auspices de la Conférence de Paris sur le Cambodge. M. Ahmed a participé en mon nom à cette réunion.

5. Une troisième série de pourparlers entre les vice-ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents s'est tenue à Paris en mars. M. Ahmed s'est rendu à Paris à cette occasion pour poursuivre notre dialogue avec les Cinq sur cette question. Une quatrième série de pourparlers a eu lieu à New York en mai et, là encore, nous avons eu des consultations avec les Cinq.

6. A la mi-juin, j'ai demandé à M. Ahmed de se rendre dans la région pour faire le bilan de la situation compte tenu de l'évolution de la question au cours des mois précédents, en particulier la réunion des parties cambodgiennes qui s'était tenue à Tokyo les 4 et 5 juin. Pendant cette visite, M. Ahmed a rencontré chacune des quatre parties cambodgiennes ainsi que de hauts fonctionnaires des Etats voisins. A la cinquième réunion des vice-ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents, qui s'est tenue à Paris en juillet, M. Ahmed a été invité à communiquer à nouveau ses vues sur la question, sur la base des consultations qu'il avait tenues récemment dans la région.

7. La sixième série de pourparlers a eu lieu à New York à la fin du mois d'août. Les Cinq ont annoncé alors qu'ils étaient parvenus à un accord sur un cadre de règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien. Au début de septembre, prenant pour base le cadre adopté par les cinq membres permanents, les coprésidents de la Conférence de Paris ont convoqué une réunion officielle des parties cambodgiennes à Jakarta. M. Ahmed y a participé en mon nom.

8. La réunion de Jakarta a abouti, le 10 septembre, à la publication d'une déclaration commune annonçant que les quatre parties cambodgiennes acceptaient dans son intégralité le document-cadre formulé par les cinq membres permanents comme base du règlement du conflit cambodgien, et s'étaient engagées à transformer ce cadre en un règlement politique d'ensemble au moyen des mécanismes de la Conférence de Paris. La déclaration commune indiquait en outre que les parties cambodgiennes avaient donné leur accord touchant la constitution d'un Conseil national suprême et décidé de sa composition. Le 20 septembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 668 (1990) approuvant le document-cadre formulé par les Cinq et se félicitant des résultats de la réunion de Jakarta.

9. Plus récemment, je me suis à nouveau entretenu à New York avec les ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge et les dirigeants d'autres pays membres de la Conférence.

* * *

10. Au début de février, j'ai constitué une équipe spéciale sur le Cambodge, placée sous ma présidence et composée de hauts fonctionnaires du Secrétariat, qui a été chargée de suivre la situation afin de définir, en fonction d'éventualités diverses, les grandes orientations du rôle que l'Organisation des Nations Unies pouvait être amenée à jouer au Cambodge au cours de la période de transition. En avril, un Fonds de contributions volontaires pour le processus de paix au Cambodge a été institué, sur la proposition de l'Australie, afin de faciliter la planification d'un règlement politique d'ensemble. Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude aux Etats qui ont si généreusement contribué au Fonds.

11. L'Equipe spéciale s'est réunie périodiquement, selon les besoins, depuis sa création. Pour faire avancer ses travaux, cinq missions d'enquête se sont rendues au Cambodge entre mars et octobre afin de recueillir des informations et des données concernant le déploiement éventuel d'une opération intégrée des Nations Unies. A la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la

/...

résolution 668 (1990), j'ai donné pour instructions à l'Equipe spéciale d'intensifier ses travaux et, en particulier, de recenser les moyens pratiques par lesquels l'Organisation des Nations Unies pourrait s'acquitter des tâches indiquées dans le document-cadre des Cinq.

12. Conformément à la résolution 44/22 de l'Assemblée générale, j'ai poursuivi mes efforts pour coordonner l'assistance humanitaire aux Cambodgiens qui se trouvent le long de la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande. Mon représentant spécial chargé de la coordination de cette assistance, M. S. A. M. S. Kibria, a tenu régulièrement les pays donateurs au courant des besoins des programmes et de leur mise en oeuvre lors de réunions trimestrielles organisées à Bangkok et à New York.

13. A la fin de septembre 1990, il y avait, dans les sites d'évacuation situés le long de la frontière, 298 000 Cambodgiens environ qui bénéficiaient de l'assistance de l'Opération frontalière de secours des Nations Unies. En outre, il y avait environ 15 000 réfugiés cambodgiens au centre d'accueil de Khao-I-Dang ou en d'autres lieux qui bénéficiaient de l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ces deux groupes de Cambodgiens continuent de dépendre entièrement des secours fournis par la communauté internationale. Je tiens à remercier sincèrement les pays donateurs et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande d'avoir fourni l'aide qui a permis de poursuivre ces importants programmes.

14. Les programmes de l'Opération frontalière de secours des Nations Unies bénéficient d'une aide généreuse depuis de nombreuses années mais, dans mon dernier rapport (A/44/670), j'ai appelé l'attention sur le fait que les ressources disponibles étaient devenues insuffisantes pour répondre à tous les besoins de la population qui se trouve le long de la frontière. En conséquence, l'Opération frontalière de secours des Nations Unies a dû réduire son budget en 1989. En 1990, elle a dû aussi réduire ses programmes de près de 5,4 millions de dollars des Etats-Unis. Ces réductions ont entraîné une diminution de parfois 25 % de certains programmes, principalement de ceux qui concernent l'enseignement et la formation professionnelle. Il est regrettable d'avoir dû amputer ces programmes de formation alors qu'ils ont justement pour objet de permettre aux Cambodgiens se trouvant dans la zone frontalière d'être autonomes lorsqu'ils seront rapatriés.

15. Dans mon dernier rapport, j'ai fait part à l'Assemblée générale de mon inquiétude à la suite d'informations selon lesquelles certaines des personnes déplacées se trouvant dans la zone frontalière pourraient être transférées à l'intérieur du Cambodge avant qu'intervienne un règlement pacifique, sans préparation ni consultation suffisantes. A la fin du mois de janvier, la population entière du camp de Borai - soit environ 4 400 personnes - avait effectivement été emmenée vers des destinations inconnues de l'autre côté de la frontière. M. Kibria a reçu à plusieurs reprises des informations selon lesquelles ces personnes seraient forcées de vivre dans des conditions extrêmement difficiles, manquant de nourriture et privées de soins médicaux dans une région où sévit le paludisme et qui est truffée de mines. Il ressort aussi d'un recensement récemment effectué dans les camps frontaliers que la population des camps Site 8 et O'trao a diminué.

16. Plus de la moitié des anciens résidents du camp de Borai sont aujourd'hui revenus par leurs propres moyens dans les camps frontaliers bénéficiant de l'assistance des Nations Unies; nombre d'entre eux sont dans un état de santé déplorable, souffrant de paludisme ou de malnutrition ou blessés par l'explosion de mines. Ce qui leur est arrivé montre à quels graves dangers s'exposent ceux qui tentent de retourner dans le pays autrement que dans le cadre d'un programme de rapatriement librement consenti exécuté sous l'égide des Nations Unies. Je fais donc appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles prennent les mesures propres à décourager énergiquement ces rapatriements non organisés.

17. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises pour organiser méthodiquement le rapatriement. Un programme de formation professionnelle est exécuté avec la collaboration de l'OMS, de l'Unesco et de l'OIT. En juillet 1989, j'ai demandé au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de servir de chef de file dans l'opération de rapatriement des Cambodgiens. Le Haut Commissaire a commencé par établir un cadre provisoire pour ce rapatriement. En mars dernier, M. Kibria a organisé une série d'ateliers interinstitutions, auxquels ont participé toutes les institutions des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales travaillant au Cambodge ou dans la zone frontalière, afin de coordonner un programme commun d'assistance aux rapatriés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'emploi. En juin, le Haut Commissariat a organisé une mission d'enquête interinstitutions au Cambodge pour évaluer le travail préparatoire à entreprendre en prévision du rapatriement. Le HCR travaille en étroite coopération avec l'Opération frontalière de secours des Nations Unies pour que la transition entre les opérations frontalières de secours et le rapatriement se fassent sans heurt. Entre-temps, le rapatriement librement consenti de certaines personnes pour des raisons humanitaires se poursuit, cas par cas, en collaboration avec les parties intéressées.

18. Un grave problème auquel la communauté internationale doit prêter d'urgence son attention est la présence de mines et d'autres dispositifs antipersonnels, en particulier dans les provinces occidentales du Cambodge, où se réinstalleront sans doute la plupart des réfugiés et personnes déplacées. Les activités de déminage ne pourront être entreprises qu'après un accord de paix, mais nous avons déjà lancé un programme pour apprendre à la population civile de la zone frontalière, en particulier les femmes et les enfants, à se protéger de ces mines. Les Thaïlandais habitant les villages des environs bénéficieront également de ce programme.

19. Le secteur agricole de l'économie cambodgienne reste fragile. Après deux années consécutives de bonnes récoltes, des indications récentes laissent penser que la récolte sera moins satisfaisante cette année. Pour parer à d'éventuelles pénuries alimentaires l'année prochaine, le Programme alimentaire mondial a pris des dispositions afin d'accroître les stocks régulateurs dans tout le Cambodge. L'UNICEF, le HCR, la FAO et le Comité international de la Croix-Rouge ainsi qu'un nombre croissant d'organisations non gouvernementales continuent à fournir une assistance humanitaire à l'intérieur du Cambodge.

20. Je tiens à réaffirmer ma profonde reconnaissance à la communauté internationale pour l'aide généreuse qu'elle a apportée à ces programmes d'assistance humanitaire et à exprimer l'espoir que cette aide se poursuivra durant

tout le processus de paix. J'aimerais également rendre hommage au dévouement du personnel de l'ONU et des autres organisations internationales et non gouvernementales qui ont mené à bien ces programmes avec tant d'efficacité et de succès, dans des conditions souvent difficiles et périlleuses.

* * *

21. Au cours des 12 derniers mois, des progrès considérables ont été réalisés dans le processus de négociation et il semble qu'une solution à ce conflit tragique puisse bientôt intervenir. Le cadre de règlement politique d'ensemble élaboré par les Cinq a été accepté par les parties cambodgiennes et les autres pays intéressés. Il a également été approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 668 (1990). Par conséquent, la tenue d'une nouvelle réunion de la Conférence de Paris sur le Cambodge peut actuellement être sérieusement envisagée. Il faut espérer que la Conférence pourra se réunir dans un avenir proche pour élaborer et conclure un accord de paix global.

22. L'instauration d'une paix durable nécessitera le plein appui et la coopération continue de toutes les parties directement ou indirectement impliquées dans le conflit. Toutefois, en dernier ressort, elle dépendra de la volonté des parties cambodgiennes de surmonter leur désaccord de longue date et de parvenir à une véritable réconciliation nationale. Aujourd'hui, la communauté internationale lance un défi à ces parties et leur demande de placer les intérêts fondamentaux de leur peuple au-dessus de toutes autres considérations et de forger des socs avec leurs glaives. J'espère sincèrement qu'elles relèveront ce défi avec détermination et que, dans un premier temps, elles feront rapidement les compromis nécessaires pour permettre au Conseil national suprême de jouer le rôle qui lui revient dans le processus de règlement. J'espère également que les parties cambodgiennes tiendront compte de l'appel lancé par le Conseil de sécurité pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue et que le Conseil national suprême pourra instituer, le plus rapidement possible, un cessez-le-feu volontaire et un moratoire sur les fournitures d'armes, de manière à instaurer un climat favorable au succès du processus de négociation dans le cadre de la Conférence de Paris et au déploiement rapide d'une opération des Nations Unies, après la conclusion d'un accord de paix global.

23. Il est réconfortant de constater que la communauté internationale et les Cambodgiens eux-mêmes ont l'intention de confier à l'Organisation des Nations Unies de vastes responsabilités dans le processus qui doit conduire au rétablissement de la paix au Cambodge. Je suis certain que l'Organisation fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre à leurs espoirs. Toutefois, comme je l'ai dit à maintes reprises dans le passé, elle ne pourra le faire que sur la base d'un mandat spécifique, réaliste et exécutable. J'ai l'intention de continuer à collaborer étroitement avec toutes les parties intéressées pour faire en sorte qu'un tel mandat soit formulé et que l'Organisation soit dotée, en temps voulu et avec toutes les assurances nécessaires, des ressources humaines et financières indispensables à l'exécution d'une opération efficace.
